

CONSEIL SYNDICAL DU 08 AVRIL 2025

2025.007 : BUDGET PRIMITIF - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
10	3	5	13	18

Présents

ACCM : Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Claire de CAUSANS (suppléante), Monsieur Robert ISNARD (suppléant), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Laurie PONS, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Christiane SALLE (suppléante), Monsieur Robert ISNARD (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ;

Absents excusés

ACCM : Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Séverine DELLANEGRÀ, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI, Madame Aline PELISSIER, Madame Anne PONIATOWSKI ;

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Serge PORTAL ;

Procurations : Madame Aline PELISSIER à Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Jean-Michel JALABERT à Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Séverine DELLANEGRÀ à Madame Christiane SALLE, Monsieur Julien BESANCON à Monsieur Robert ISNARD, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET à Monsieur Michel PECOUT.

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CHERUBINI

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Hervé CHERUBINI

Considérant le retrait du Président du PETR pour procéder à la présentation et au vote du Compte Administratif, la présidence est provisoirement confiée à Monsieur Hervé CHERUBINI Vice-Président ;

Le Conseil syndical délibère sur le Compte Administratif 2024 du PETR du Pays d'Arles, élaboré selon l'instruction M 57 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Les résultats du Compte Administratif sont détaillés par chapitre dans le tableau ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BP 2024 + DM n°1 + DM n° 2								
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES				RECETTES		
		OUVERTES	REALISEES	/	%	OUVERTES	REALISEES	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	626 250,88	371 026,74		59%			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	744 818,25	663 122,69		89%			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-						
042	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	36 343,67	36 343,67		100%	11 002,39	11 002,39	100%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	242 483,73	205 473,60		85%			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-						
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	500,00	500,00		100%			
013	ATTENUATION DE CHARGES					9 094,68	9 094,68	100%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS					1 307 720,65	1 301 533,54	99,53%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					356,07	351,07	99%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					-		
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE					322 222,74	322 222,74	100%
TOTAL DE FONCTIONNEMENT		1 650 396,53	1 276 466,70		87%	1 650 396,53	1 644 204,42	100%
RESULTAT ANNEE N				45 514,98				
RESULTAT CUMULE				367 737,72				

SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2024 + DM n°1 + DM n° 2								
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES				RECETTES		
		OUVERTES	REALISEES	REPORT	%	OUVERTES	REALISEES	%
040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	11 002,39	11 002,39		100%	36 343,67	36 343,67	100%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-						
001	SOLDE EXECUTION REPORTE					135 417,00	135 417,00	100%
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES					50,00	-	0%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					-		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	86 481,25	-		0%			
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	68 457,23	28 552,09		42%			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 869,80	2 461,00	2 283,60	42%			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS	-						
TOTAL D'INVESTISSEMENT		171 810,67	42 015,48	2 283,60	46%	171 810,67	171 760,67	67%
RESULTAT ANNEE N				- 5 671,81			171 760,67	
RESULTAT CUMULE				129 745,19				

Le Compte Administratif 2024 proposé au vote de l'Assemblée, dégage après reprise des résultats de l'année N -1 :

- un résultat global cumulé sur les deux sections de **497.482,91 €**, soit,
- un excédent de **367.737,72 €** en section de fonctionnement,
- un excédent de **129.745,19 €** en section d'investissement.

Il est toutefois observé une anomalie au Compte de gestion qui fait l'objet d'un Certificat Administratif n° 1 validé par le receveur et joint aux documents de clôture émis par le comptable public et l'ordonnateur.

	Compte de Gestion en €	Compte Administratif en €	Différence en €
74771	- 258 860,39	0	- 258 860,39
74773	379 284,99	120 424,60	258 860,39
7477	120 424,60	120 424,60	

Cette anomalie résulte des transactions liées à la mise en œuvre du changement de nomenclature comptable, de la M14 vers la M57, tel qu'adopté par délibération du Conseil syndical n° 2022-052, portant entrée en application au 1er janvier 2024. Une transposition des comptes a été opérée pour adapter les écritures comptables du PETR au nouveau plan comptable.

Ainsi, au 31 décembre 2023, dans la comptabilité de l'ordonnateur, les crédits inscrits au compte 7477 (M14) ont été transférés par rattachements et contrepassations sur l'exercice 2024, au compte 74773. En revanche, dans le compte de gestion du receveur, ces crédits ont été imputés au compte 74771.

Considérant, le compte 74773 alimenté au budget du PETR par des recettes provenant du Fonds

Européens Agricole pour le Développement Rural (FEADER), au titre du programme européen LEADER tandis que le compte 74771 est associé aux crédits européens du Fonds Social Européen (FSE), fonds dont le PETR ne bénéficie pas.

Il ressort de cette situation que le compte de gestion présente un écart par rapport au compte administratif dû à la différence de traitement des crédits européens (FEADER et FSE), ainsi qu'à la transposition des comptes M14 vers M57. A date, cette situation ne peut être corrigée comptablement, en raison de l'impossibilité de traiter l'écart issu de la contrepassation dans le cadre de la comptabilité du PETR.

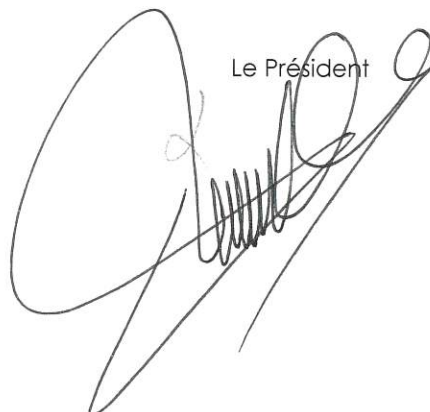
Le Certificat Administratif n° 1, atteste de cette anomalie et justifie de manière transparente les raisons de cet écart, afin de permettre la validation des comptes 2024, tout en prenant acte de l'impossibilité de procéder à une correction.

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

- 1 - ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés dans le tableau ci-annexé ;
- 2 - APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à l'examen ;
- 3 - DECLARER** que l'exécution budgétaire 2024 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice sont confirmés par la comptabilité du Receveur municipal ;
- 4 - APPROUVER** le Compte administratif 2024.

La délibération est soumise au vote des membres présents et représentés.

Le Président



CONSEIL SYNDICAL DU 08 AVRIL 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - NOTE EXPLICATIVE

ANNEXE à la délibération 2025.007

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Le Compte administratif retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées sur l'année écoulée, présente les résultats comptables de l'exercice et rend compte des opérations budgétaires exécutées.

Le Compte Administratif 2024 dégage pour chacune des sections de Fonctionnement et d'Investissement les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Réalisé	1 276 466,70 €	1 321 981.68 €
Résultat annuel	45 514.98 €	
Résultat de clôture cumulé de l'exercice		367 737.72 €
<u>Section d'investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Réalisé	42 015,48 €	36 343,67 €
Résultat annuel	- 5 671.81 €	
Résultat de clôture de l'exercice		129 745,19 €
Résultat cumulé fonctionnement et investissement		497 482.91 €

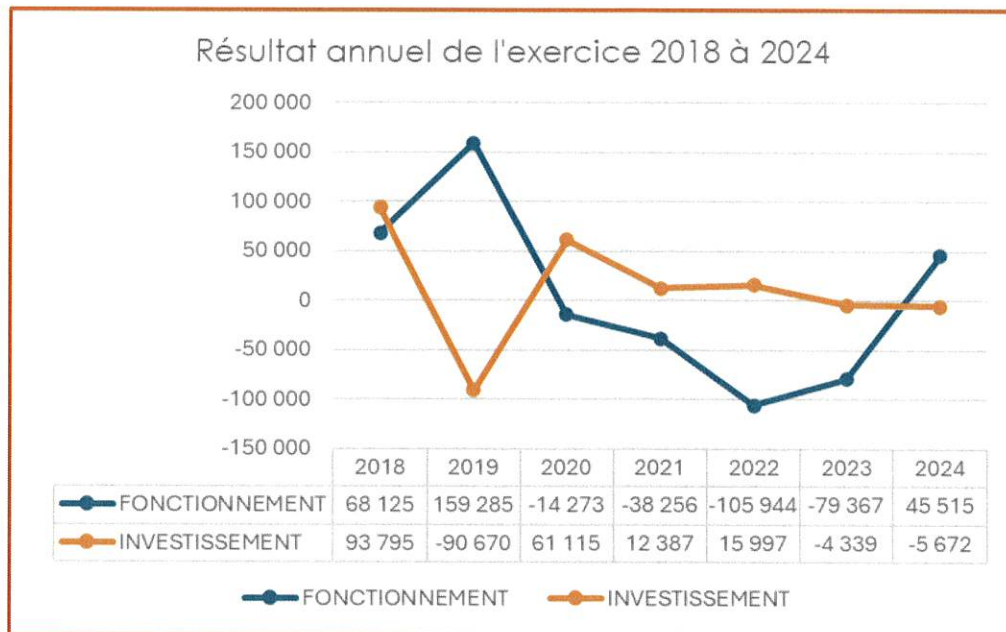
L'année 2024 se clôture avec un résultat annuel global excédentaire.

La section de fonctionnement est à nouveau excédentaire, compte tenu de l'augmentation de la cotisation annuelle versée par les intercommunalités membres et de l'effort de lissage sur 3 ans de cette augmentation à compter de 2024.

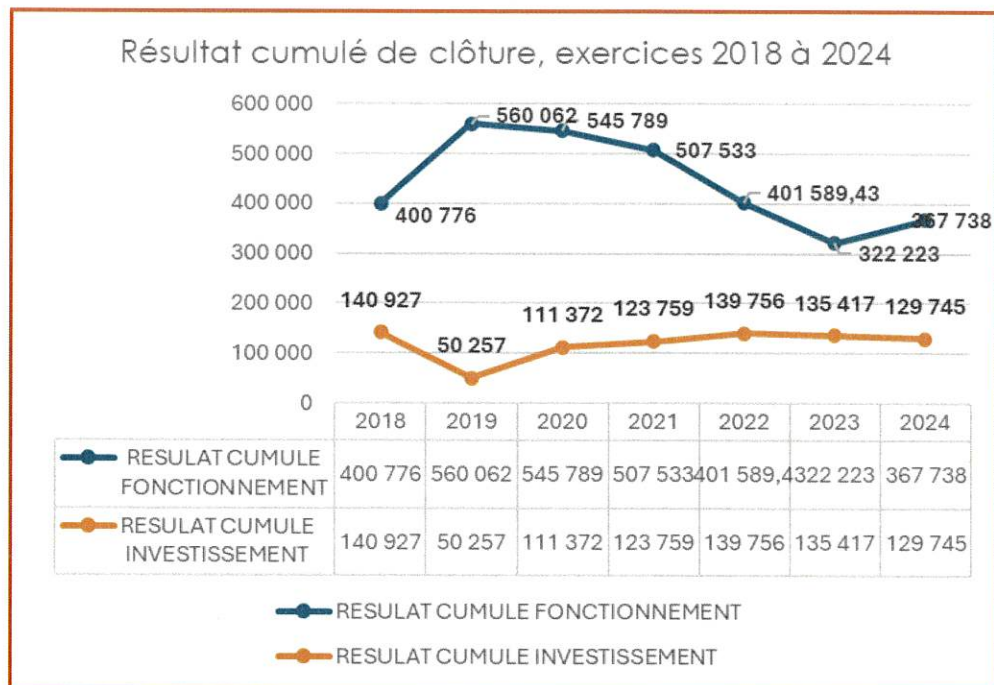
Le déficit annuel en investissement traduit la mobilisation du fonds territorial inscrit en section d'investissement et qui co-finance des projets validés par le Comité de programmation Leader 2014-2022 et orienté sur la contrepartie nationale apportée par le PETR. La mobilisation du fonds réduit progressivement le résultat cumulé de la section.

Parallèlement, les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuivent, toutefois le PETR doit disposer d'une capacité à préfinancer son programme de travail dans l'attente du versement des subventions et cotisations de ses membres.

Trajectoire du résultat annuel de l'exercice de 2018 à 2024



Trajectoire du résultat cumulé de clôture de 2018 à 2024



Les résultats excédentaires en fonctionnement et investissement seront repris au Budget 2025.

Vue d'ensemble de la Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BP 2024 + DM n°1 + DM n°2								
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES				RECETTES		
		OUVERTES	REALISEES	/	%	OUVERTES	REALISEES	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	626 250,88	371 026,74		59%			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	744 818,25	663 122,69		89%			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-						
042	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	36 343,67	36 343,67		100%	11 002,39	11 002,39	100%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	242 483,73	205 473,60		85%			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-						
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	500,00	500,00		100%			
013	ATTENUATION DE CHARGES					9 094,68	9 094,68	100%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS					1 307 720,65	1 301 533,54	99,53%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					356,07	351,07	99%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					-		
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE					322 222,74	322 222,74	100%
TOTAL DE FONCTIONNEMENT		1 650 396,53	1 276 466,70		87%	1 650 396,53	1 644 204,42	100%
RESULTAT ANNEE N				45 514,98				
RESULTAT CUMULE				367 737,72				

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et dépenses de l'action du PETR en termes d'animation territoriale, d'actions sous maîtrise d'ouvrage du PETR et de coopérations avec des tiers publics et privés par voie de conventions de partenariat.

Recettes

Les recettes perçues sont alimentées par :

- Les cotisations des EPCI membres, **835.000 €**,
- Les subventions versées par les collectivités publiques (Région SUD et Département des Bouches-du-Rhône, l'Etat (Ademe, Agence de l'eau) et l'Europe (FEADER) au titre des projets portés par le PETR et participations de partenaire : la Métropole Aix-Marseille Provence - **466.533,54 €**
- Deux fonds territoriaux (Leader et Transition), disponibles au résultat à hauteur de **91.980,00 €**.
- Les restes à réaliser en recettes de fonctionnement représentent une trésorerie disponible à court terme de **305.336,33 €**, soit par financeur :

Financeur	Montant	Projet
Agence de l'Eau	43.859,00 €	*Accompagnement de communes à la désimperméabilisation de cours d'écoles
Conseil régional SUD	109.533,59 €	*Animation LEADER 2024 & étude foncier dérisqué, évaluation du potentiel photovoltaïque en toitures et ombrières
Département 13	46.000,00 €	*Soldes 2023/2024 de la subvention annuelle Charte agricole
Métropole AMP	5.432,00 €	*Participation RHD 2024
ASP/LEADER	170.840,00 €	*Animation LEADER 2022 et 2024
ASP/RHD	30.307,00 €	*Plan d'actions RHD 2024-2027, 2 ^{ème} semestre 2024

La trésorerie

Le PETR doit préfinancer son programme de travail dans l'attente de la perception des subventions et cotisations de ses membres ce qui fragilise sa situation de trésorerie.

La trésorerie est soumise aux contraintes suivantes :

- Les subventions de projets sont versées après réalisation des actions sur justificatifs des dépenses, le PETR en assure l'avance de trésorerie,
- Les fonds territoriaux, Leader et CEE qui ont constitués au budget une avance de trésorerie sur les exercices passés (2018 à 2023) sont aujourd'hui respectivement engagés à 74 % et 84% au bénéfice de porteurs projets Leader ou consommés pour financer des études et actions sous maîtrise d'ouvrage du PETR.

Dépenses

Le chapitre 011 « charges à caractère général » couvre pour 25 % les dépenses d'administration générale (déplacements, loyers, abonnements, assurances...) et 75% des dépenses d'études et actions déployées par les missions.

Les dépenses de personnel au chapitre 012

Ces dépenses s'élèvent à **663.122,69 €** pour l'année 2024. Elles étaient de **614.343,00 €** en 2023 et de **714.876,00 €** en 2022.

Les charges de gestion courant au chapitre 65

Les conventions de partenariat avec :

- La Chambre d'agriculture, **80.000,00 €**
- Le CPIE, **18.487,50 €**
- L'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA), **78.450,00 €**
- Jeunes agriculteurs, **2.800,00 €**
- SIQO, **7.840,00 €**
- Métropole Aix Marseille Provence, **17.896,10 €**

Taux de réalisation des budgets par mission :

- SCOT – Air Energie Climat – 73 %
- Agriculture-Alimentation – 102 %
- Transitions – 73 %
- Tourisme – 78 %
- LEADER – 72 %
- Démocratie participative & Conseil de développement – 55%
- Pilotage & administration général – 87%

30.210 € de crédits inscrits au budget 2024 de la mission Agriculture-alimentation, feront l'objet d'une réinscription en 2025 pour financer deux projets seulement initiés en 2024. Ils sont compris dans le taux de réalisation de la mission.

Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement s'élèvent à **219.968,13€**.

Vue d'ensemble de la Section d'investissement

L'ouverture de crédits au chapitre 20 a pour objectif d'équilibrer la section en dépenses et recettes.

Le chapitre 204 attribue des subventions aux porteurs de projet LEADER après validation du Comité de programmation.

SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2024 + DM n°1 + DM n°2								
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES				RECETTES		
		OUVERTES	REALISEES	REPORT	%	OUVERTES	REALISEES	%
040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	11 002,39	11 002,39		100%	36 343,67	36 343,67	100%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-						
001	SOLDE EXECUTION REPORTE					135 417,00	135 417,00	100%
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES					50,00	-	0%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	86 481,25	-		0%			
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	68 457,23	28 552,09		42%			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 869,80	2 461,00	2 283,60	42%			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS	-						
TOTAL D'INVESTISSEMENT		171 810,67	42 015,48	2 283,60	46%	171 810,67	171 760,67	67%
RESULTAT ANNEE N				- 5 671,81			171 760,67	
RESULTAT CUMULE				129 745,19				